

Séance ordinaire

2009-04-02

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 6 avril 2009 à 20 heures à laquelle sont présents, Monsieur le maire Marcel Catellier, les conseillers Monsieur Pierre Fortin, Monsieur Jonathan Daigle, Monsieur Sylvain Landry, Madame Lise Théberge, Monsieur André Clavet et Madame Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

Absence motivée : Monsieur Raynald Coulombe

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2009;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2009;**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande de M. Mario Bouffard à la CPTAQ, lot 3 250 827;
 - b) Demande de M. Florent Lemieux à la CPTAQ, lot 3 769 979 et 3 250 761;
 - c) Adoption du rapport financier 2008;
 - d) Comité conjoint avec la Municipalité de L'Isle-aux-Grues, dossier quai en eau profonde;
 - e) Ratification achat véhicule usagé (incendie);
 - f) Transfert de poste budgétaire;
 - g) Fête nationale;
 - h) Demande de subvention au patrimoine canadien développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;
 - i) Subvention à la Fabrique de Cap-Saint-Ignace, restauration des fenêtres de l'église;
 - j) Équipements, mise aux normes de l'eau potable;
 - k) Déploiement pour l'entraide automatique;
- 8. Affaires commencées.**
 - a) Engagement de la secrétaire-assistante;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Marcel Catellier procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : Monsieur Pierre Fortin siège # 1,
Monsieur Jonathan Daigle, siège # 2,
Monsieur Sylvain Landry, siège # 3,
Madame Lise Théberge, siège #5,
Monsieur André Clavet, siège # 6,
Son honneur, monsieur le maire, Marcel Catellier

2009-04-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller Pierre Fortin que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2009-04-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2009

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2009, après avoir été lu par chacun des conseillers (ères), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2009-04-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 900136 au numéro 900257 inclusivement, pour la somme de 206 911,59 \$, les salaires pour une somme de 43 661,03 \$, pour un total de 250 572,62 \$.

6. Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 18 mars 2009

Le conseiller M. Jonathan Daigle présente un résumé du procès-verbal de la rencontre du comité du ccu du 18 mars 2009.

2009-04-04

7. Affaires nouvelles

Demande CPTAQ
Mario Bouffard
concentration même
lot de son entreprise

a) Demande de M. Mario Bouffard à la CPTAQ, lot 3 250 827

CONSIDÉRANT QUE

cette demande consiste à relocaliser l'ensemble du commerce de poissons à sa résidence du 916, chemin des Pionniers Ouest;

CONSIDÉRANT QU'

actuellement une partie de ses activités s'effectue au 915, chemin des Pionniers Ouest;

CONSIDÉRANT QUE

ce commerce de transformation de poissons existe depuis plus de 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE

les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE

cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Lise Théberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de cette demande qui consiste à concentrer l'entreprise de M. Mario Bouffard sur le lot portant le numéro 3 250 827, rang I, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-04-05

Demande CPTAQ
Florent Lemieux
acquisition terrain
culture arbres nobles
et micro-culture

b) **Demande de M. Florent Lemieux à la CPTAQ, lots 3 769 979 et 3 250 761**

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à acquérir une partie de terrain pour faire de la plantation et l'entretien de feuillus nobles et aussi de la micro-culture dont la culture de lavande, échinacée et de fines herbes;

CONSIDÉRANT QUE la partie visée, les lots 3 769 979 et 3 250 761, par la demande est contigüe à sa propriété sise au 1 133, chemin Bellevue Est à Cap-Saint-Ignace;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation de la demande d'autorisation, tel que rédigée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'acceptation de cette demande d'acquisition d'une parcelle de terrain pour réaliser son projet, lot 3 769 979 et 3 250 761, rang II et III, cadastre de la paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2009-04-06

Adoption rapport
financier 2008

c) **Adoption du rapport financier 2008**

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2008 nous ont été présentés par les gens de la Firme comptable Mallette ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil en ont pris connaissance et ont reçu les informations en conséquence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter tels quels les états financiers pour l'année 2008 et de défrayer le coût des honoraires de Mallette.

2009-04-07

Comité conjoint
Isle-aux-Grues
Quai eau profonde

d) **Comité conjoint avec la Municipalité de L'Isle-aux-Grues, dossier quai en eau profonde**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Antoine de l'Isle-aux-Grues considère la construction d'un quai en eau profonde à Cap-Saint-Ignace comme essentiel à son développement et pour desservir efficacement sa population;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement le plus propice à ce quai est celui de l'Anse-à-Gilles situé à Cap-Saint-Ignace ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cap-Saint-Ignace représente le trajet le plus court entre le quai actuel de L'Isle-aux-Grues et celui projeté à l'Anse-à-Gilles ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de former un comité conjoint afin de promouvoir le dossier pour la construction d'un quai à l'Anse-à-Gilles auprès des instances gouvernementales du Québec ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par la conseillère Lise Thérberge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les municipalités de St-Antoine de l'Isle-aux-Grues et de Cap-Saint-Ignace forme un comité conjoint afin d'élaborer un dossier à être présenté aux instances gouvernementales du Québec et que ce comité fasse les pressions nécessaires auprès de ces mêmes autorités. L'objectif est d'en arriver à la réalisation du projet du quai en eau profonde à l'Anse-à-Gilles afin de desservir efficacement la population de l'Isle-aux-Grues.

Le comité sera formé des personnes que les autorités municipales jugeront nécessaires et pourront s'adjoindre, au besoin, les personnes ressources.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à :

- Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec;
- Monsieur Norman McMillan, ministre délégué aux Transports;
- Monsieur Georges Farrah, président directeur général, Société des traversiers du Québec;
- Monsieur Norbert Morin, député de Montmagny-L'Islet;
- Monsieur Marcel Catellier, préfet de la MRC de Montmagny;

2009-04-08

Ratification
achat camionnette
usagée

e) **Ratification achat véhicule usagé (incendie)**

ATTENDU QUE lors de la dernière inspection du véhicule de service du Service incendie, différentes réparations majeures étaient obligatoires pour le remettre en circulation;

ATTENDU QU' une estimation des réparations a été effectuée par le Centre de débosselage G.L. inc. au montant de 11 400,37 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE ce véhicule a plus de 30 ans et est maintenant désuet et non conforme pour la sécurité du personnel incendie;

ATTENDU QUE le Service incendie a besoin d'un véhicule pour le transport de matériel et pour les pompiers;

ATTENDU QUE la location temporaire d'un véhicule auprès de Guy Thibault Pontiac Buick Cadillac s'est fait au montant de 1 015,18 \$ pour un mois;

ATTENDU QU' il était plus avantageux de faire l'acquisition d'un véhicule usagée pour ne pas payer une location de plusieurs mois et ce, dans le but de l'utiliser à d'autres fins, entre autre pour le service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseiller présents de ratifier l'acquisition d'une camionnette usagée Savana de GMC de chez Guy Thibault Pontiac Buick Cadillac de Montmagny au montant de 14 460,66 \$ taxes incluses. De plus, les crédits nécessaires seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 2006-06 étant donné que le véhicule servira au service des Travaux publics.

2009-04-09

f) Transfert de poste budgétaire

Transfert postes
budgétaire 11 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2008-02 décrétant les règles de contrôle et de suivi des dépenses budgétaires a été adopté le 14 janvier 2008;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement stipule que le conseil municipal est autorisé à faire des transferts entre activités budgétaires et non la direction générale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire des transferts budgétaires pour permettre d'avoir les crédits nécessaires pour certaines dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise le transfert d'un montant de 16 000,00 \$ de l'activité budgétaire aménagement urbanisme et zonage au niveau du compte 02-622-00-141 pour les transférer aux comptes des activités financières suivantes :

Administration générale :

02-110-00-310	frais de déplacements	1 200,00 \$
02-110-00-612	frais de repas	800,00 \$
02-110-00-978	aide financière (fenêtres de l'église)	5 000,00 \$
02-130-00-726	immobilisations	4 000,00 \$
02-130-00-412	honoraires professionnels	5 000,00 \$

2009-04-10

Fête nationale

g) Fête nationale

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace procède actuellement à l'élaboration du concept de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE

cette action demande un apport financier substantiel afin de réaliser adéquatement cette fête ;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Cap-Saint-Ignace désire adresser une demande d'aide financière qui permettra de réaliser ses objectifs;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Madame Sophie Boucher, à formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec en 2009 et ce conjointement avec la Société Saint-Jean-Baptiste.

2009-04-11

Demande subvention patrimoine canadien

h) Demande de subvention au patrimoine canadien développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine

CONSIDÉRANT QUE

les Fêtes de la Saint-Hubert ont la possibilité d'avoir une subvention de Patrimoine canadien via le programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE

pour l'obtention de cette subvention, la Municipalité doit appuyer la demande pour la tenue du festival;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Lise Thériège et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de subvention des Fêtes de la Saint-Hubert au Patrimoine canadien via le programme de développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine. Cette demande n'engagera aucunement financièrement ou d'une autre façon la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2009-04-12

Subvention 2 ans fenêtres église

i) Subvention à la Fabrique de Cap-Saint-Ignace, restauration des fenêtres de l'église

CONSIDÉRANT QUE

la Fabrique de Cap-Saint-Ignace procède à une levée de fonds pour la réfection des fenêtres de l'église;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire apporter sa contribution afin de conserver le cachet patrimonial de notre église;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accorde un montant de 10 000,00 \$ dont une première tranche de 5 000,00 \$ qui sera versé dès le début des travaux et la deuxième partie à la date anniversaire de l'année suivante.

2009-04-13

Équipements
Eau potable

j) Équipements, mise aux normes de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE les démarches de mises aux normes de l'eau potable des installations de la Municipalité sont présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre une bonne prise de données, nous devons avoir des équipements adéquats et qu'actuellement ceux en place ne sont pas assez précis;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer et contrôler notre système lorsque le puits municipal est sollicité, nous devons installer des valves automatiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Pierre Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le remplacement du compteur d'eau mécanique, situé à la sortie du réservoir d'eau potable, pour un maximum de 8 000 \$ taxes incluses.

De plus, il est autorisé d'ajouter deux valves automatiques, un boîtier de contrôle et une modification de tuyauterie au puits. Ces travaux représenteront un maximum de 11 000 \$ taxes incluses.

Ces montants seront pris en totalité à même la taxe d'accise.

2009-04-14

Déploiement
Incendie
Schéma couverture
risques

k) Déploiement pour l'entraide automatique

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige les municipalités à atteindre la forme de frappe fixée à celui-ci;

CONSIDÉRANT QU' à Cap-Saint-Ignace, pour atteindre cette forme de frappe, le déploiement des services incendies voisins doivent être déployés lorsque nécessaire pour atteindre les objectifs;

CONSIDÉRANT QUE notre service incendie a travaillé étroitement avec la ressource de la MRC pour modifier l'entraide automatique au 911 pour qu'elle soit conforme aux engagements du schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Clavet, appuyé par le conseiller Sylvain Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les entraides automatiques proposées par la MRC de Montmagny et ce, pour être conforme au schéma de couverture de risques.

8. Affaires commencées

2009-04-15

Engagement
secrétaire-assistante

a) Engagement de la secrétaire-assistante

CONSIDÉRANT QU'

une offre d'emploi pour le poste de secrétaire-assistante a été affichée à l'interne pendant une période de 15 jours et qu'aucune candidature n'a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE

cette offre d'emploi a été affichée à l'externe soit dans le journal L'Oie Blanche dans l'édition du 11 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE

quarante-trois candidatures ont postulé sur ce poste;

CONSIDÉRANT QUE

le comité des ressources humaines a procédé aux entrevues de quelques candidatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Théberge, appuyé par le conseiller André Clavet et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'engager Madame Audrey Normand au poste de secrétaire-assistante et ce, avec une période probatoire de 6 mois. L'entrée en fonction se fera à partir du 14 avril 2009. Les conditions de travail sont celles contenues dans l'entente relative aux conditions de travail des employés de la Municipalité.

9. Informations générales

Monsieur Catellier informe les gens de différents dossiers.

Période de questions

10. Période de questions

Monsieur le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2009-04-16

Levée de la séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Fortin, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 20 heures 53.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

Marcel Catellier,
maire

;